

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 29**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Subvention de fonctionnement au Centre Inter Régional d'Etude, d'Action et  
d'Information (CREAI)

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Départemental Personnes Handicapées  
127,73**

## **I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Dans le cadre de sa politique sociale volontariste en faveur des personnes handicapées, le Département place la personne handicapée au cœur de son dispositif, affirmant « le droit pour tous à la vie de la cité, dans le respect des différences liées au handicap » et pose le principe d'une action organisée autour de la personne, de son parcours de vie et de ses choix.

## **II – CONTENU DU PROJET**

Créés il y a 50 ans par arrêté ministériel, les CREAI (Centre Inter Régional d'Etude, d'Action et d'Information) sont des organismes privés à mission de service public. Leur développement et leur ancrage sur tout le territoire national les positionnent comme des ressources compétentes et pertinentes pour les acteurs publics et privés du secteur social et médico-social et pour tous les autres acteurs intervenant en direction des populations vulnérables et fragilisées.

Le CREAI PACA Corse, dont le siège social est situé au 6 rue d'Arcole, 13 006 - MARSEILLE et dont le Président est Monsieur Serge DAVIN, est une structure permanente d'information, d'expertise, de conseil et de formation pour les associations d'usagers, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'établissements, les services sociaux et le public en général.

Il compte 160 adhérents, 10 salariés à temps plein et 2 contrats aidés pour mener à bien ses projets. A partir de statistiques, d'enquêtes spécifiques et d'études, il concourt à l'identification et à l'analyse des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap ou d'inadaptation, apporte des réponses en terme d'accompagnement, d'accueil ou d'hébergement et assure le suivi sur l'évolution des pratiques et des besoins émergents. Le CREAI agit en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux.

Au vu des évolutions telles que les difficultés sociales, la précarité des jeunes en situation de handicap psychique ou le vieillissement des personnes handicapées, le CREAI effectue des travaux de veille et d'observation avec les acteurs connexes au champ de la déficience et de la dépendance comme la santé, la protection de l'enfance, l'éducation nationale ou la protection judiciaire de la jeunesse.

Pour 2017, il souhaite poursuivre l'actualisation de ses bases de données afin d'échanger avec l'observatoire régional des urgences (ORU), mettre à jour la liste des ESMS avec leur projet d'établissements, élaborer un guide des ESAT.

Il organisera des sessions de formation sur l'Autisme et des journées portant sur les thématiques suivantes :

- La réforme de la protection de l'enfance,
- Les évolutions des politiques de l'action sociale,
- Les soins palliatifs,
- Le numérique et le travail social.

### **III - PROPOSITION**

En 2016, le CREAI a bénéficié d'une subvention départementale à hauteur de 15 000 €. Je vous propose au titre de 2017 de renouveler cette aide en fonctionnement pour le même montant.

### **IV - CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous demande de bien vouloir délibérer sur la proposition énoncée ci-dessus et de fixer à 15 000 € la subvention allouée au titre de l'exercice 2017 à l'association CREAI.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL